

M. Guillaume Valette-Valla
Secrétaire général de la HATVP
98, rue de Richelieu
75 002 Paris

Paris, le 7 juin 2017

Monsieur le Secrétaire Général,

Transparency International France anime et fédère un forum des entreprises engagées (FEE), composé d'entreprises qui aspirent à l'adoption des meilleurs standards en matière de transparence et d'intégrité et qui partagent la vision du mouvement Transparency International : « *un monde dans lequel les gouvernements, la politique, les entreprises, la société civile et la vie quotidienne sont épargnés par la corruption* ».

Dans le cadre du dialogue continu avec les membres de ce forum, Transparency International France a réuni plusieurs entreprises le 31 mai dernier, pour évoquer la mise en œuvre du registre des représentants d'intérêts.

A l'issue de cet échange, en tant que représentants d'intérêts soumis aux obligations déclaratives prévues par ce registre, nous avons souhaité attirer votre attention sur les trois points suivants :

- Afin de concilier les objectifs de transparence d'une part, et de maniabilité d'autre part, nous préconisons que le téléservice offre des **solutions techniques ergonomiques et pragmatiques pour la remontée d'informations**, par exemple l'import de fichiers Excel types et une accessibilité sur plusieurs supports (informatique, téléphonie, etc.).
- S'agissant de la présentation des dépenses de lobbying, il nous paraît important de veiller à **éviter les doubles comptabilisations**, notamment entre les honoraires versés par les représentants d'intérêts aux cabinets de conseil et les dépenses de ceux-ci. Il en va de même pour les contributions des représentants d'intérêts à d'autres personnes morales elles-mêmes inscrites au registre, notamment les fédérations professionnelles.
- Enfin, nous attirons votre attention sur l'existence d'un **guide de déclaration des dépenses de lobbying, fruit d'un travail collectif mené avec un groupe pilote d'entreprises signataires de la déclaration commune sur le lobbying de Transparency International France**. Nous

proposons que ce guide, qui a vocation à évoluer, serve de lignes directrices pour le calcul des dépenses. Il est téléchargeable en ligne sur le site de Transparency International <https://transparency-france.org/actu/guide-de-declaration-depenses-de-lobbying/>

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sincères salutations.



Marc-André Feffer

Président de Transparency International